

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Le «Schweizerischer Verband der Immobilienwirtschaft SVIT», l'Union suisse des professionnels de l'immobilier USPI et l'Union suisse des experts cantonaux en matière d'évaluation des immeubles USECE ont déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *gérant d'immeubles/gérante d'immeubles, expert en estimations immobilières/experte en estimations immobilières, courtier en immeubles/courtière en immeubles, promoteur immobilier/promotrice immobilière*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Le «Schweizerischer Verband der Immobilienwirtschaft SVIT» et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier USPI ont déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *administrateur diplômé de biens immobiliers/administratrice diplômée de biens immobiliers*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ces projets de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

19 septembre 2006

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.09.2006
Date	
Data	
Seite	7188-7188
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 903

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.